



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 17 MAI 2022

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE
SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
CS 90099
06273 VILLENEUVE-LOUBET
CEDEX

LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

ET

SERVICE DE LA GESTION
DES CARRIERES

AFFAIRE SUIVIE PAR :

SARAH MARTIN

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTE SDIS N° 223851

PORTANT CONFIRMATION DANS LES FONCTIONS D'INFIRMIER CHEF

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2016-1176 du 30 août 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompier professionnels,

VU le décret n° 2022-557 du 14 avril 2022 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompier professionnels,

VU l'arrêté SDIS n° 09-2180 du 25 mai 2009 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de monsieur **Michaël BOUÉ** dans les fonctions d'infirmier en chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du 1^{er} janvier 2019,

VU la délibération n° 21-12 du 20 mai 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes relative à l'actualisation de l'arrêté portant organisation du SDIS des Alpes-Maritimes et de son corps départemental,

CONSIDERANT que dans tous les services d'incendie et de secours, les services de santé et de secours médicaux sont remplacés par des sous-directions santé, par le décret n° 2022-557 du 14 avril 2022 susvisé,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETEMENT

ARTICLE PREMIER :

Monsieur Michaël BOUÉ (matricule : 9196), né le 21 mars 1975 à Mont-de-Marsan (40), cadre supérieur de santé de sapeurs-pompiers professionnels, occupe les fonctions **d'infirmier chef à la sous-direction santé**, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du 17 avril 2022.

ARTICLE 2 :

Madame le payeur départemental et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et notifié à l'intéressé.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes**



Charles-Ange GINESY
Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,
Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes

Le préfet des Alpes-Maritimes

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,
GAB 4576



Benoît HUBER